

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 NOVEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION N°15/222

ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2016

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10/07/2014 portant application du décret 2012-1246 du 7 novembre relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le rapport présenté par le Directeur Général de l'EPORA (rapport de présentation et documents budgétaires pour vote et pour information),

Sur proposition du Président,

✦ Adopte les articles ci-dessous :

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 76.2 ETP et 72.75 ETPT
- Autorisations d'engagement dont :
 - 4 717 409 € personnel
 - 55 195 036 € fonctionnement
 - 1 091 308 € investissement
- 61 280 515 € de crédits de paiement
 - 4 717 409 € personnel
 - 55 471 798 € fonctionnement
 - 1 091 308 € investissement
- 10 575 999 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 10 397 038 € de variation de trésorerie
- 15 973 462 € de résultat patrimonial
- 20 485 327 € de capacité d'autofinancement
- 19 866 026 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

♦ Autorise le Directeur Général à utiliser les crédits non utilisés sur l'enveloppe Personnel pour abonder les autres enveloppes en cas de besoin, après avis du contrôleur budgétaire. Dans ce cas, un budget rectificatif est présenté lors du CA qui suit les mouvements de crédits dans la limite de 500 000 €.

Le Directeur Général



Jean Guillet

24 NOV. 2015

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Le Président du Conseil d'Administration



Georges ZIEGLER

Guy LEVI